

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2017




Ce dossier est à déposer ou à retourner par courrier à l'adresse suivante, au plus tard le **mercredi 13 septembre 2017 à 17h**, le cachet de la poste faisant foi :

EsFA du Lycée de SAINT SORLIN  
10, Place de la Halle  
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE SERA PAS ENREGISTRE ET SERA RETOURNE AU CANDIDAT**

Au vu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social, **aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves d'admission.**

## CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION

-  Epreuve écrite d'admissibilité : **mercredi 20 septembre 2017**
-  Epreuves orales d'admission : **mercredi 27 septembre 2017**
-  Résultat des épreuves de sélection : **lundi 2 octobre 2017**

➤ **Composition du dossier d'inscription :**

- La fiche de renseignements dûment complétée
- La photocopie recto-verso, agrandie à 150%, sur une seule feuille, de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité
- Un chèque bancaire ou postal de **50 € pour l'inscription à l'épreuve écrite du concours** (pas d'espèces) à l'ordre de LEAP De Saint SORLIN. ***A ne pas fournir si vous êtes dispensé de l'épreuve écrite***
- un chèque bancaire ou postal de **60 € pour l'inscription à l'épreuve orale du concours** (pas d'espèces) à l'ordre de LEAP De Saint SORLIN.

***Celui-ci ne sera encaissé qu'à l'issue de votre réussite à l'épreuve écrite. Sinon restitution du chèque lors de l'envoi de vos résultats par courrier.***

- Une carte postale de votre choix, timbrée au tarif lettre de 20 g prioritaire sans valeur faciale à votre nom et adresse qui vous sera retournée avec notre cachet comme confirmation de la réception et de l'enregistrement de votre dossier.
- 3 timbres pour lettre 20 g au tarif prioritaire sans valeur faciale
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae à jour
- Une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF)

**Pour la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité :**

- La photocopie de chacun des diplômes ou autres documents, justifiant une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

**1. les titulaires des diplômes de l'enseignement technique ou général égal ou supérieur au niveau IV du RNCP**

**2. les titulaires des titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous :**

- Diplôme d'Etat d'assistant familial ;
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ;
- Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ;
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes ;
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie ;
- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ;
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ;
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural ;
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural ;
- Titre professionnel assistant de vie ;
- Titre professionnel assistant de vie aux familles ;

**3. les lauréats de l'Institut de l'engagement (anciennement l'institut du service civique) qui justifient de leur qualité par la notification d'admission sur la liste des lauréats de l'institut de l'engagement..**

Seuls ces diplômes dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Par ailleurs, les candidats relevant de dispositions particulières conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 29 janvier 2016, peuvent être exonérés des épreuves d'admission. Sont concernés :

- Les titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat ;
- Les titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme.

## SELECTION

Les épreuves de sélection comprennent :

### 1/ Epreuve écrite d'admissibilité

Elle consiste en **un questionnaire d'actualité de dix questions**, dont l'objectif est d'apprécier les centres d'intérêts du candidat et de son niveau d'information (durée de l'épreuve : 1 h 30 min). L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.

### 2/ Epreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien (30 minutes) sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel des champs d'intervention concernés par le diplôme, sur la base d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

**Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.**

## ADMISSION

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, une commission composée du chef d'établissement ou de son représentant, du responsable pédagogique de la formation d'accompagnant éducatif et social et d'un professionnel, cadre d'un établissement ou d'un service médico-social, établit une liste des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire selon leur place dans le rang, ainsi que la liste des candidats ayant échoué à l'épreuve d'admission.

**Votre entrée en formation s'effectuera si et seulement si, les conditions suivantes sont satisfaites :**

- ✓ Obtention des épreuves écrites et orales d'admission
- ✓ Retour de la confirmation de votre inscription au Centre de Formation de l'EsFA, par courrier, sous 10 jours après la réussite du concours (accompagnée des pièces demandées).
- ✓ Présentation au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical d'aptitude et de vaccination signé par un médecin agréé par l'ARS attestant de votre aptitude physique et psychologique au métier d'accompagnant éducatif et social.
- ✓ Communication du B2 du casier judiciaire.

**Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.**

## DEMANDE DE TIERS TEMPS MEDICAL

Conformément aux textes en vigueur, les candidats en situation de handicap peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, vous devez télécharger le certificat médical de « demande de mesures particulières » (disponible sur notre site internet) et le faire remplir par votre médecin traitant.

Attention : votre médecin doit s'appuyer sur vos bilans (orthophoniste, ...) pour remplir le certificat.

Le résultat de cette demande devra nous parvenir au plus tard **le lundi 18 septembre 2017.**

*Il vous appartient d'effectuer vous-mêmes toutes les démarches.*

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS – concours 2017**

Nom de naissance : .....

Prénoms (Tous ceux de l'état civil) : .....

Nom d'épouse : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département du lieu de naissance : ..... Pays : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel\* : ..... @ .....

(\*Spécifier l'adresse en écriture scripte, en faisant bien apparaître clairement les traits de ponctuation)

**DIPLOME PRESENTE POUR LA DISPENSE DE L'EPREUVE ECRITE**

Nature : ..... Année d'obtention : .....

**REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

***Epreuve écrite***

N° du chèque : ..... Banque : ..... Montant : **50 €**

Nom du titulaire du chèque : .....

***Epreuve orale***

N° du chèque : ..... Banque : ..... Montant : **60 €**

Nom du titulaire du chèque : .....

**QUESTIONS DIVERSES**

Quelle spécialité pensez-vous choisir ? (Attention : ce choix n'est pas définitif)

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Comment avez-vous connu l'existence de ce centre de formation ?

.....  
 .....  
 .....

**Suite au verso**



### SI VOUS ETES ACTUELLEMENT SALARIE

Précisez le nom de votre employeur et l'adresse de votre lieu de travail : .....

Poste occupé : ..... Date d'embauche : .....

Nature du contrat :  CDD       CDI       contrat de professionnalisation  
 autres : .....

Temps de travail :  Temps plein       Temps partiel

### SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

N°identifiant Pôle Emploi : .....

De quel Pôle Emploi dépendez-vous ? .....